

Communiqué de presse

Élections fédérales et participation politique au menu de la séance plénière du CAF

Bienne, le 28 octobre 2011

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a débattu, mercredi en séance plénière, du résultat des élections fédérales d'octobre 2011, sous l'angle de la représentation francophone du canton de Berne. Le thème sera abordé à nouveau lors d'une prochaine séance commune avec le Conseil du Jura bernois, en novembre 2011. Le CAF a aussi fait le point sur ses travaux de redéfinition de ses compétences de participation politique. Il a également adressé un courrier à l'Office de la culture, au sujet de la baisse des moyens budgétaires pour les subventions culturelles en 2013 – 2015.

Réuni en séance plénière à Evilard le 26 octobre 2011, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a abordé la thématique de la représentation francophone du canton de Berne dans les Chambres fédérales, en lien avec les élections fédérales du dimanche 23 octobre 2011. Le CAF a évoqué la difficulté pour les francophones de Bienne et du Jura bernois de se faire élire, dans un système où la circonscription électorale est établie au niveau du canton tout entier. La grande taille et la forte diversité du canton de Berne rendent la situation particulièrement complexe. La région Bienne-Seeland (2 à 3 élus selon les résultats du second tour de l'élection au Conseil des Etats) et celle du Jura bernois (aucun élu après le premier tour de l'élection au Conseil des Etats) sont sous-représentées, par rapport à des régions comme Berne-Mittelland ou l'Oberland.

Divers facteurs entrent en jeu, comme le taux de participation, le système électoral et les stratégies partisanes. Il appartient principalement aux partis politiques d'empoigner cette thématique et de chercher des solutions en prévision des prochaines échéances électorales. Le CAF se préoccupe régulièrement de la question de la représentation francophone, tant au niveau municipal que cantonal ; il concentre cependant ses réflexions sur les structures et les systèmes, et s'abstient d'intervenir directement dans le débat électoral. Ce thème sera également abordé lors de la prochaine séance plénière commune du CAF et du Conseil du Jura bernois, le 9 novembre 2011. D'éventuelles propositions pourraient ensuite être faites au nom des deux conseils.

Compétences de participation politique du CAF

Le Conseil des affaires francophones a aussi fait le point sur les activités de son groupe de travail sur les compétences de participation politique du CAF. Un rapport est en préparation, à l'attention du Gouvernement cantonal. Il sera adressé également aux Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard. La réflexion du CAF porte sur deux points principaux : une définition plus claire des procédures de participation politique dans l'attribution de subventions culturelles et dans la nomination d'agentes et agents de l'administration cantonale, d'une part ; d'autre part des propositions de modification partielle de l'Ordonnance sur le statut particulier, dans les deux domaines susmentionnés. Un troisième niveau de réflexion pourra porter, ultérieurement, sur la Loi sur le statut particulier, dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'un « statu quo+ ». Le CAF est d'avis qu'il doit être associé à ces travaux, ainsi qu'il l'a fait savoir au

Gouvernement cantonal dans un courrier commun avec la Ville de Bienne et la commune d'Evilard, en juillet 2011.

Budget de l'Office de la culture

Le CAF a adressé une réponse à l'Office de la culture (OC) du canton de Berne, prenant acte de la baisse annoncée des moyens budgétaires de l'OC en 2013, 2014 et 2015, y compris dans le district bilingue de Bienne. Le CAF comprend l'effort d'économies qui doit être réalisé. Il salue le fait que cette baisse est largement compensée par une hausse des moyens mis à disposition par le Fonds des actions culturelles du Fonds de loterie ; il demande toutefois que cette solution ne soit que transitoire. Le conseil part du principe que le soutien à la culture est une tâche importante de l'État, qui ne saurait être confiée uniquement à des moyens du Fonds de loterie.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président:



Philippe GARBANI

Le secrétaire général:



David GAFFINO

Note aux rédactions :

Vous pouvez consulter tous les documents publics du CAF (rapports d'activités, communiqués de presse, prises de position) sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 032 365 00 59 ou 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*